

**AVIS PUBLIC  
ENTRÉE EN VIGUEUR**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 658**

Avis est par la présente donné que le Règlement numéro 658 adopté par le Conseil municipal de la Ville de Saint-Hyacinthe, à la séance du 2 mai 2022, intitulé : « **Règlement numéro 658 autorisant des travaux municipaux de nouveaux pavages et de bordures pour l'année 2022 au montant de 1 370 000 \$ et décrétant un emprunt de 1 370 000 \$** », a reçu les approbations suivantes :

- Approbation des personnes habiles à voter, à la suite de la tenue d'un registre à l'hôtel de ville, le 11 mai 2022;
- Approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, en date du 7 juillet 2022.

Ledit règlement est déposé au greffe de l'hôtel de ville, situé au 700, avenue de l'Hôtel-de-Ville, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Fait à Saint-Hyacinthe, ce 13 juillet 2022.



Me Isabelle Leroux, LL.M.  
Greffière adjointe